



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 17
Séance du vendredi 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage : 25 avril 2022

Date d'exécution : 21 avril 2022

Objet : Projet de lotissement communal - Réalisation des études préliminaires

Le maire rappelle que par délibération N° 2021 – 67 en date du 03 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé le principe de la réalisation d'un lotissement communal d'une vingtaine de lots sur un ensemble immobilier de 21 168 m² dont la commune devrait faire l'acquisition auprès des conjoints LUCIANI et VERSINI.

Il expose au conseil que la mise en œuvre de ce projet nécessite la réalisation d'une étude préalable dont le coût global hors taxe s'élève à 33 345, 00 €.

Cette étude comprend 3 volets :

- Volet permis d'aménager, estimé à 25 000 € HT,
- Volet topographique, estimé à 2 480 € HT,
- Volet Loi sur l'eau, estimé à 5 865 € HT.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le principe de la réalisation de cette étude, d'approuver son plan de financement qui s'établirait ainsi qu'il suit et d'inscrire la dépense au budget 2022 de la commune.

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	40 %	13 338, 00 €
ETAT (DETR)	40 %	13 338, 00 €
Commune	20 %	6 669, 00 €
	100 %	33 345, 00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'approuver la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre du projet de création d'un lotissement communal tel qu'approuvé par délibération du conseil municipal N° 2021 – 67 en date du 03 décembre 2021,

D'approuver le plan de financement de cette étude dont le coût hors taxe est estimé à 33 345 €,

D'inscrire cette dépense au budget 2022 de la commune.

Délibération N° 2022 – 17 – Lotissement communal - Réalisation des études préliminaires

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI

